

SORTIES FAMILIALES – Règlement de fonctionnement

Les sorties familiales permettent l'accès aux loisirs, à la culture pour tous. Ces journées offrent un moment convivial de partage au sein de la famille, de rencontre entre tous les participants, de découverte. Pour garantir une belle journée, nous attendons de chacun un comportement aimable et tolérant, dans le respect des règles de savoir-vivre (discretion dans le bus, politesse, respect des différences...)

INSCRIPTIONS

Les sorties familles sont ouvertes à tous.

Horaires, tarifs, modalités : tous les renseignements nécessaires sont publiés 3 semaines avant la sortie. Les inscriptions se font au secrétariat ou auprès de la référente familles aux horaires d'ouverture. Tout jeune de moins de 18 ans doit être accompagné d'un adulte ; si ce dernier n'est pas le responsable légal de l'enfant, il conviendra de fournir une autorisation parentale au moment de l'inscription. Pour les jeunes enfants (moins de 3 ans) il importe à la famille d'apporter le matériel nécessaire pour garantir leur confort et leur sécurité dans le bus.

PAIEMENT

Le règlement de la sortie est possible en espèces, chèque ou carte bleue. Il est possible d'échelonner le paiement de la sortie en plusieurs fois, cela est à voir directement avec la secrétaire ou la référente familles lors de l'inscription.

Les tarifs varient en fonction du quotient familial, de l'âge et sont propres à chaque sortie. Pour les familles n'ayant pas communiqué leur quotient familial pour l'année en cours, il est nécessaire d'apporter un justificatif de celui-ci ou le numéro allocataire CAF afin d'appliquer le tarif correspondant. Si vous n'êtes pas allocataires CAF, il convient d'apporter le dernier avis d'imposition.

La famille doit être à jour dans son adhésion à l'association Centre social LOISO.

Les personnes bénéficiaires de l'aide loisirs du CCAS de Sorbiers présenteront un justificatif d'ouverture de droits. Les chèques vacances et aides CE sont acceptés.

Nous n'effectuons aucun remboursement. Toute absence pour raison médicale pourra donner lieu à un avoir si elle est justifiée par un certificat médical qui devra être fourni dans les 5 jours suivants la sortie. Toute autre absence ne peut donner lieu à un avoir et la sortie sera facturée intégralement.

DÉROULEMENT

Toutes les informations nécessaires au bon déroulement de la sortie vous seront données lors de l'inscription. Nous vous demandons de respecter les horaires de rendez-vous (départ et retour) afin de ne pas pénaliser le groupe.

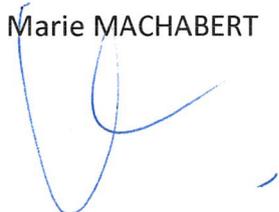
Les enfants restent sous la responsabilité des adultes qui les accompagnent (parents, grands-parents, etc...) tout le long de la sortie.

Lors de la sortie, en cas de besoin vous pouvez contacter la référente familles ou la personne accompagnant la sortie au **07 83 51 52 27**.

Sorbiers, le 18/02/2025

La présidente

Marie MACHABERT



La directrice

Leïla BINE

